



Compte rendu de l'audience du 26 novembre 2015 avec le Directeur Général

Mardi 24 novembre, les quatre organisations syndicales représentées au Comité Technique de Réseau de la DGFIP avaient été reçues par le Secrétaire d'État au Budget, Christian ECKERT.

Cette audience, demandée avant la journée de grève initialement prévue le 18 novembre, puis reportée compte tenu des attentats du 13 novembre dernier, nous avait permis d'exposer les revendications des personnels de la DGFIP :

- arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations de postes comptables et services incessantes ;*
- ouverture de véritables discussions sur le devenir des missions et des services ;*
- revalorisation du régime indemnitaire ;*
- retrait des décisions unilatérales du Directeur Général en matière de règles de gestion.*

Le Ministre s'était refusé à tout engagement s'agissant des suppressions d'emplois comme des restructurations. Tout au plus avait-il concédé que la méthode mise en œuvre sur les restructurations était perfectible.

Conscient du malaise ambiant, il s'était déclaré ouvert au maintien d'une prime d'intéressement collectif (P.I.C.) pour tous et à un abondement concomitant de la Prime de Restructuration de Service (P.R.S.).

Il avait également invité le Directeur Général à revoir la méthode en matière de restructurations et demandé la réunion des Comités Techniques Locaux (C.T.L.) en amont des décisions et avant toute communication extérieure.

Sur les autres sujets, il avait renvoyé les discussions au dialogue social interne à la DGFIP.

En conséquence, une audience avec Bruno PARENT, Directeur Général, s'est tenue jeudi 26 novembre après-midi.

F.O.-DGFIP a précisé d'emblée son refus de circonscrire les discussions aux seules pistes évoquées par le Ministre et a réitéré l'ensemble des revendications que nous lui avons porté.

Le Directeur Général s'est engagé, dès la reprise du dialogue social, à organiser une réunion sur l'État des services et des missions. Il a également prévu de mettre en place un groupe de travail sur les conditions de mise en œuvre de la PIC.

En revanche, s'agissant des règles de gestion et, notamment, de l'obligation de rester 3 ans sur la première affectation, en particulier pour les agents de catégorie C, il s'est refusé au moindre assouplissement malgré nos demandes réitérées.

Pour **F.O.-DGFIP**, la remise en cause de certains acquis en matière de règle de gestion découle directement des suppressions d'emplois et des restructurations. Ce qui, pour la Direction Générale, a rendu nécessaire de donner des marges de manœuvre aux directions locales en matière de gestion des personnels.

Par ailleurs, la délégation **F.O.-DGFIP** a revendiqué de véritables discussions au niveau national sur la question des restructurations des postes comptables et des services.

Le Directeur Général s'est une nouvelle fois retranché derrière le fait qu'il n'y avait pas de plan pluriannuel de suppressions de postes comptables ou services. Son discours est ainsi en totale contradiction avec les déclarations de son service Stratégie - Pilotage - Budget (SPIB) de juillet 2014 qui avait évoqué la fermeture de 850 postes comptables à l'horizon 2018.

Enfin, à l'heure où notre pays doit renforcer les mesures de sécurité de toutes natures, il apparaît que la surveillance des flux financiers, qui relève des missions de la DGFIP, est très insuffisamment prise en compte.

Si le Ministre a garanti que, pour l'année 2016, les créations d'emplois dans les administrations sécuritaires ne seraient pas financées au détriment des moyens de la DGFIP, il ne s'est engagé à rien pour les années suivantes.

Or, pour mettre en place une action publique à la hauteur des défis que rencontre la République, il est nécessaire d'en assurer le financement, c'est bien là le rôle de la DGFIP.

En conséquence, en l'absence de réaction forte des personnels, il y a tout lieu de penser que la DGFIP sera à l'avenir le dernier gisement pour supprimer des emplois publics.

C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP** invite les personnels à ne pas se laisser culpabiliser, ni à museler leurs revendications, dans un contexte du « tout sécuritaire » et d'unité nationale affichée et à se mobiliser pour une nécessaire et indispensable action de défense de leurs intérêts matériels et moraux.